



**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS**

**TRENTE-TROISIÈME SESSION**

**3-18 avril 1962**

# **RÉSOLUTIONS**

**SUPPLÉMENT N° 1**

**NATIONS UNIES**

# ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

## AFRIQUE

**AFRIQUE DU SUD:** VAN SCHAICK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.  
Church Street, Box 724, Pretoria.

**CAMEROUN:** LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAINE  
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.

**ÉTHIOPIE:** INTERNATIONAL PRESS AGENCY  
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

**GHANA:** UNIVERSITY BOOKSHOP  
University College of Ghana, Legon, Accra.

**MAROC:** CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE  
DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat

**RÉPUBLIQUE ARABE UNIE:** LIBRAIRIE  
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"  
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

## AMÉRIQUE DU NORD

**CANADA:** THE QUEEN'S PRINTER  
Ottawa, Ontario.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:** SALES SECTION,  
UNITED NATIONS, New York.

## AMÉRIQUE LATINE

**ARGENTINE:** EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.  
Alsina 500, Buenos Aires.

**BOLIVIE:** LIBRERIA SELECCIONES  
Casilla 972, La Paz.

**BRÉSIL:** LIVRARIA AGIR  
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,  
Rio de Janeiro.

**CHILI:**  
EDITORIAL DEL PACIFICO  
Ahumada 57, Santiago.  
LIBRERIA IVENS  
Casilla 205, Santiago.

**COLOMBIE:** LIBRERIA BUCHHOLZ  
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

**COSTA RICA:** IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS  
Apartado 1313, San José.

**CUBA:** LA CASA BELGA  
O'Reilly 455, La Habana.

**ÉQUATEUR:** LIBRERIA CIENTIFICA  
Casilla 362, Guayaquil.

**GUATEMALA:** SOCIEDAD ECONOMICA-  
FINANCIERA  
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

**HAÏTI:** LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"  
Port-au-Prince.

**HONDURAS:** LIBRERIA PANAMERICANA  
Tegucigalpa.

**MEXIQUE:** EDITORIAL HERMES, S. A.  
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

**PANAMA:** JOSE MENENDEZ  
Agencia Internacional de Publicaciones,  
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.

**PARAGUAY:** AGENCIA DE LIBRERIAS  
DE SALVADOR NIZZA  
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

**PÉROU:** LIBRERIA INTERNACIONAL  
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:** LIBRERIA  
DOMINICANA  
Mercedes 49, Santo Domingo.

**SALVADOR:** MANUEL NAVAS Y CIA.  
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

**URUGUAY:** REPRESENTACION DE EDITORIALES,  
PROF. H. D'ELIA  
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

**VENEZUELA:** LIBRERIA DEL ESTE  
Av. Miranda, Nc. 52, Edif. Galipán, Caracas.

## ASIE

**BIRMANIE:** CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT  
Rangoon.

**CAMBODGE:** ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE  
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

**CEYLAN:** LAKE HOUSE BOOKSHOP  
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,  
Colombo.

**CHINE:**  
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.  
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei,  
Taiwan.

THE COMMERCIAL PRESS, LTD.  
211 Honan Road, Shanghai.

**CORÉE (RÉPUBLIQUE DE):** EULYOO PUBLISHING  
CO., LTD.  
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

**HONG-KONG:** THE SWINDON BOOK COMPANY  
25 Nathan Road, Kowloon.

**INDE:**  
ORIENT LONGMANS  
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras  
et New Delhi.

OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY  
Calcutta et New Delhi.

P. VARADACHARY & COMPANY  
Madras.

**INDONÉSIE:** PEMBANGUNAN, LTD.  
Gunung Sahari 84, Djakarta.

**JAPON:** MARUZEN COMPANY, LTD.  
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

**PAKISTAN:**  
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY  
Dacca, East Pakistan.  
PUBLISHERS UNITED, LTD.  
Lahore.

THOMAS & THOMAS  
Karachi.

**PHILIPPINES:** ALEMAR'S BOOK STORE  
769 Rizal Avenue, Manila.

**SINGAPOUR:** THE CITY BOOK STORE, LTD.  
Collyer Quay.

**THAÏLANDE:** PRAMUAN MIT, LTD.  
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

**VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU):** LIBRAIRIE-  
PAPETERIE XUÂN THU  
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

## EUROPE

**ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D):**  
R. EISENSCHMIDT  
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.  
ELWERT UND MEURER  
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.  
ALEXANDER HORN  
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.  
W. E. SAARBACH  
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

**AUTRICHE:**  
GEROLD & COMPANY  
Graben 31, Wien, 1.  
B. WÜLLERSTORFF  
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

**BELGIQUE:** AGENCE ET MESSAGERIES  
DE LA PRESSE, S. A.  
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

**DANEMARK:** EJNAR MUNKSGAARD, LTD.  
Nørregade 6, København, K.

**ESPAGNE:**  
LIBRERIA BOSCH  
11 Ronda Universidad, Barcelona.  
LIBRERIA MUNDI-PRENSA  
Castelló 37, Madrid.

**FINLANDE:** AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA  
2 Keskuskatu, Helsinki.

**FRANCE:** ÉDITIONS A. PÉDONÉ  
13, rue Soufflot, Paris (V<sup>e</sup>).

**GRÈCE:** LIBRAIRIE KAUFFMANN  
28, rue du Stade, Athènes.

**IRLANDE:** STATIONERY OFFICE  
Dublin.

**ISLANDE:** BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR  
EYMUNDSSONAR H. F.  
Austurstraeti 18, Reykjavik.

**ITALIE:** LIBRERIA COMMISSIONARIA  
SANSONI  
Via Gino Capponi 26, Firenze,  
et via D.A. Azuni 15/A, Roma.

**LUXEMBOURG:** LIBRAIRIE J. TRAUSCH-  
SCHUMMER  
Place du Théâtre, Luxembourg.

**NORVÈGE:** JOHAN GRUNDT TANUM  
Karl Johansgate, 41, Oslo.

**PAYS-BAS:** N.V. MARTINUS NIJHOFF  
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

**PORTUGAL:** LIVRARIA RODRIGUES & CIA.  
186 rua Aurea, Lisboa.

**ROYAUME-UNI:** H. M. STATIONERY OFFICE  
P. O. Box 569, London, S.E.1  
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,  
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

**SUÈDE:** C. E. FRITZES KUNGL. HOVBOK-  
HANDEL A-B  
Fredsgatan 2, Stockholm.

**SUISSE:**  
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.  
Lausanne, Genève.  
HANS RAUNHARDT  
Kirchgasse 17, Zürich 1.  
**TCHÉCOSLOVAQUIE:** ČESKOSLOVENSKÝ  
SPISOVATEL  
Národní Třída 9, Praha 1.

**TURQUIE:** LIBRAIRIE HACHETTE  
469 Istiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.

**UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIÉTIQUES:**  
MEJDOUNARODNAJA KNIGA  
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

**YUGOSLAVIE:**  
CANKARJEVA ZALOŽBA  
Ljubljana, Slovenia.  
DRŽAVNO PREDUZEĆE  
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11,  
Beograd.  
PROSVJETA  
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.  
PROSVETA PUBLISHING HOUSE  
Import-Export Division, P. O. Box 559,  
Terazije 16/1, Beograd.

## MOYEN-ORIENT

**IRAK:** MACKENZIE'S BOOKSHOP  
Baghdad.

**ISRAËL:** BLUMSTEIN'S BOOKSTORES  
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St.,  
Tel Aviv.

**JORDANIE:** JOSEPH I. BAHOUS & CO.  
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

**LIBAN:** KHAYAT'S COLLEGE BOOK  
COOPERATIVE  
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

## OCÉANIE

**AUSTRALIE:** MELBOURNE UNIVERSITY  
PRESS, 369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.

**NOUVELLE-ZÉLANDE:** UNITED NATIONS  
ASSOCIATION OF NEW ZEALAND  
C. P. O. 1011, Wellington.

[62F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).

**NATIONS UNIES**



**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

*Trente-troisième session*  
DOCUMENTS OFFICIELS

**RECTIFICATIF**

(anglais et français seulement)

Supplément No 1

(E/3610)

Juillet 1962

**NEW YORK**

**RESOLUTIONS**

*Page v:*

Au lieu de 10. Fonds des Nations Unies pour l'enfance lire 11. Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Renumeroter en conséquence les points qui suivent.



**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS**

**TRENTE-TROISIÈME SESSION**

**3-18 avril 1962**

# **RÉSOLUTIONS**

**SUPPLÉMENT N° 1**

**NATIONS UNIES**

**New York, 1962**

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote ainsi composée dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres: l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

Les résolutions du Conseil économique et social sont numérotées dans l'ordre de leur adoption. On trouvera à la fin du présent volume un répertoire des résolutions adoptées par le Conseil au cours de sa trente-troisième session.

E/3610

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<b>Ordre du jour de la trente-troisième session</b> .....	v
<b>Résolutions adoptées par le Conseil au cours de sa trente-troisième session [864 (XXXIII) - 878 (XXXIII)]</b>	
<b>Questions économiques</b>	
866 (XXXIII). Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et de l'Association internationale de développement (point 5) Résolution du 5 avril 1962 .....	1
867 (XXXIII). Création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (point 19) Résolution du 5 avril 1962 .....	1
868 (XXXIII). Rapport du Fonds monétaire international (point 4) Résolution du 6 avril 1962 .....	1
870 (XXXIII). Nature, portée et lieu de réunion de la conférence sur les voyages et le tourisme internationaux (point 9) Résolution du 9 avril 1962 .....	1
871 (XXXIII). Rapport intérimaire du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses et rapport intérimaire du Groupe d'experts des matières explosives (point 9) Résolution du 10 avril 1962 .....	2
872 (XXXIII). Rapport du Comité du développement industriel (point 6) Résolution du 10 avril 1962 .....	3
873 (XXXIII). Activités dans le domaine du développement industriel des organismes appartenant au système des Nations Unies (point 6) Résolution du 10 avril 1962 .....	3
874 (XXXIII). Création d'une banque africaine de développement (point 20) Résolution du 12 avril 1962 .....	3
875 (XXXIII). Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale (point 3) Résolution du 13 et 18 avril 1962 .....	4
876 (XXXIII). Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques (point 8) Résolution du 16 avril 1962 .....	4
877 (XXXIII). Travaux dans le domaine des ressources non agricoles (point 8) Résolution du 16 avril 1962 .....	5
878 (XXXIII). Procédures et dispositions relatives au Programme alimentaire mondial (point 7) Résolution du 18 avril 1962 .....	5
<b>Questions sociales</b>	
869 (XXXIII). Fonds des Nations Unies pour l'enfance (point 11) Résolution du 9 avril 1962 .....	5

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
<b>Autres questions</b>	
864 (XXXIII). Organisations non gouvernementales: demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées (point 12) Résolution du 4 avril 1962 .....	6
865 (XXXIII). Revision de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (point 18) Résolution du 4 avril 1962 .....	6
<b>Autres décisions prises par le Conseil au cours de sa trente-troisième session</b>	
Election du Bureau pour 1962 .....	7
Recueil d'extraits de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant sur les principes de la coopération économique internationale .....	7
Election de membres des commissions techniques du Conseil .....	7
Election de membres du Conseil d'administration du Fonds spécial .....	8
Election de six membres supplémentaires du Comité de l'assistance technique .....	8
Election de membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance .....	9
Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil ..	9
Création d'un comité chargé d'examiner les candidatures au Comité central permanent de l'opium .....	9
Date de réunion du Comité de l'assistance technique .....	10
Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session .....	10
Question de la représentation à la trente-quatrième session du Conseil .....	10
Incidences financières des mesures prises par le Conseil .....	10
<b>Répertoire des résolutions</b> .....	<b>11</b>

## ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION \*

adopté par le Conseil à sa 1187<sup>e</sup> séance, le 3 avril 1962

1. Election du Président et des Vice-Présidents pour 1962.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale.
4. Rapport du Fonds monétaire international.
5. a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement;  
b) Rapport de la Société financière internationale;  
c) Rapport de l'Association internationale de développement.
6. Rapport du Comité du développement industriel.
7. Procédure et dispositions relatives au Programme alimentaire mondial.
8. Ressources naturelles \*\*.
9. Voyages, transports et communications.
10. Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
11. Organisations non gouvernementales.
12. Elections.
13. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
14. Incidences financières des mesures prises par le Conseil.
15. Examen des dispositions à prendre en vue d'une réunion du Conseil à l'échelon ministériel lors de la trente-quatrième session.
16. Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session et détermination de la date à laquelle commencera l'examen de chaque question.
17. Revision de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture \*\*\*.
18. Création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale \*\*\*.
19. Assistance au Comité constitué en vertu de la résolution 52 (IV) de la Commission économique pour l'Afrique \*\*\*.

\* A sa 1187<sup>e</sup> séance, le 3 avril 1962, le Conseil a décidé de supprimer de son ordre du jour provisoire le point 10 intitulé « Plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux ».

\*\* A sa 1198<sup>e</sup> séance, le 11 avril 1962, le Conseil a décidé de renvoyer à sa trente-quatrième session l'examen des rapports relatifs aux questions ci-après: « Sources nouvelles d'énergie et production d'énergie » (E/3577) et « Besoins en capitaux pour la recherche du pétrole et méthodes de financement » (E/3580 et Corr.1).

\*\*\* Point supplémentaire.





## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA TRENTE-TROISIÈME SESSION

### QUESTIONS ÉCONOMIQUES

#### 866 (XXXIII). Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et de l'Association internationale de développement

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* des rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement<sup>1</sup>, de la Société financière internationale<sup>2</sup> et de l'Association internationale de développement<sup>3</sup>.

*1191<sup>e</sup> séance plénière,  
5 avril 1962.*

#### 867 (XXXIII). Création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale

*Le Conseil économique et social*

*Prend note avec satisfaction* du rapport spécial du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine (huitième session)<sup>4</sup> et du rapport du Comité plénier sur sa quatrième session extraordinaire<sup>5</sup> concernant la création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, ainsi que de la résolution 218 (AC.50) du Comité plénier<sup>6</sup>.

*1191<sup>e</sup> séance plénière,  
5 avril 1962.*

<sup>1</sup> *Banque internationale pour la reconstruction et le développement, seizième rapport annuel, 1960-1961*, Washington (D. C.) [E/3570], et document E/3570/Add.1.

<sup>2</sup> E/3571 et Add.1.

<sup>3</sup> *Association internationale de développement, premier rapport annuel, 1960-1961*, Washington (D. C.) [E/3572], et document E/3572/Add.1.

<sup>4</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-troisième session, Annexes*, point 19 de l'ordre du jour, document E/3582.

<sup>5</sup> *Ibid.*, document E/3582/Add.1.

<sup>6</sup> *Ibid.*, trente-quatrième session, Supplément n° 4 (E/3581/Rev.1, par. 356).

#### 868 (XXXIII). Rapport du Fonds monétaire international

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport du Fonds monétaire international<sup>7</sup>.

*1193<sup>e</sup> séance plénière,  
6 avril 1962.*

#### 870 (XXXIII). Nature, portée et lieu de réunion de la conférence sur les voyages et le tourisme internationaux

*Le Conseil économique et social,*

*Tenant compte* de l'importance que présentent les voyages internationaux pour promouvoir la compréhension et les relations culturelles entre les pays, favoriser le commerce et encourager le développement économique, en particulier dans les pays en voie de développement,

*Estimant souhaitable*, en vue d'encourager le développement du tourisme, de réduire chaque fois que cela est possible les formalités de voyage et de les uniformiser lorsque leur maintien paraît nécessaire,

*Considérant* le paragraphe 4 de l'Article 62 de la Charte des Nations Unies, aux termes duquel le Conseil peut convoquer, conformément aux règles fixées par l'Organisation, des conférences internationales sur des questions de sa compétence,

*Considérant en outre* le règlement concernant la convocation des conférences internationales d'Etats, qui figure dans la résolution 366 (IV) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1949,

*Ayant examiné* les recommandations formulées dans la note<sup>8</sup> par laquelle le Secrétaire général a transmis au Conseil le rapport du Groupe d'experts pour les voyages et le tourisme internationaux, qu'il a consulté conformément à la résolution 813 (XXXI) du Conseil, en date du 27 avril 1961,

<sup>7</sup> E/3569 et Add.1.

<sup>8</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-troisième session, Annexes*, point 9 de l'ordre du jour, document E/3590.

*Rappelant* ses résolutions antérieures relatives au développement des voyages internationaux, à savoir les résolutions 563 (XIX) du 31 mars 1955, 644 (XXIII) du 26 avril 1957, 724 B (XXVIII) du 17 juillet 1959 et, plus particulièrement, la résolution 813 (XXXI) du 27 avril 1961 qui prie le Secrétaire général de préparer, en consultation si besoin est avec un groupe composé de sept experts au plus, des recommandations concernant la nature, la portée et le lieu de la conférence sur les voyages et le tourisme internationaux, y compris l'ordre du jour provisoire, et de convoquer cette conférence aussitôt que possible, et au plus tard dans le courant de l'automne 1963,

*Notant* qu'une majorité des gouvernements qui ont répondu au questionnaire envoyé par le Secrétaire général en août 1960 se sont déclarés en faveur de la convocation, à une date aussi rapprochée que possible, d'une conférence sur les voyages et le tourisme internationaux,

*Tenant compte* de l'œuvre utile qui a déjà été accomplie dans ce domaine à l'échelon national, régional et international,

1. *Confirme* sa décision de convoquer une conférence technique internationale aux fins de formuler des recommandations sur les voyages et le tourisme internationaux;

2. *Prie* le Secrétaire général d'inviter tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées à participer à la conférence et à inclure parmi leurs représentants des experts spécialistes des questions techniques qui seront examinées à la conférence;

3. *Prie en outre* le Secrétaire général:

a) D'inviter les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales intéressées à participer, sans droit de vote, aux débats de la conférence;

b) D'inviter les organisations non gouvernementales intéressées qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil à participer à la conférence sans droit de vote;

4. *Décide* que la conférence se tiendra à Rome, en août-septembre 1963, pendant une période ne dépassant pas douze jours ouvrables;

5. *Décide en outre* que l'ordre du jour provisoire de la conférence sera établi, sous réserve des paragraphes 5, 6, 8 et 9 de la note du Secrétaire général<sup>9</sup>, d'après le projet d'ordre du jour provisoire présenté par le Groupe d'experts, tel qu'il figure à la troisième partie de son rapport et compte tenu du caractère de réciprocité du tourisme;

6. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour la convocation de la conférence et, notamment:

a) De préparer la documentation nécessaire;

b) De faire distribuer la note du Secrétaire général, y compris l'annexe 3 du rapport du Groupe d'experts et, après avoir consulté l'Organisation de l'aviation civile internationale, un rapport sur les résultats des

<sup>9</sup> *Ibid.*

travaux de la sixième session de la Division de la facilitation de cette organisation concernant l'assouplissement des formalités officielles en matière de voyages:

c) De préparer le règlement intérieur provisoire de la conférence;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général:

a) De communiquer le rapport de la conférence à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, et aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales intéressées et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui auront été invitées à la conférence;

b) De soumettre le rapport de la conférence au Conseil, pour qu'il l'examine à sa trente-septième session.

1195<sup>e</sup> séance plénière,  
9 avril 1962.

#### **871 (XXXIII). Rapport intérimaire du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses et rapport intérimaire du Groupe d'experts des matières explosives**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* ses résolutions 645 G (XXIII) du 26 avril 1957 et 724 C (XXVIII) du 17 juillet 1959,

*Prenant note avec satisfaction* des travaux consacrés à la classification et à la liste des marchandises dangereuses et à leur harmonisation, ainsi que du rapport intérimaire du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses sur les travaux de sa deuxième session<sup>10</sup>, tenue à Genève en septembre 1961, et du rapport intérimaire du Groupe d'experts des matières explosives sur les travaux de sa première session<sup>11</sup>, tenue à Genève en août 1961, conformément à la résolution 724 C (XXVIII) du Conseil,

1. *Félicite* les experts des travaux remarquables qu'ils ont accomplis;

2. *Approuve* les principes établis et les mesures prises par les experts, ainsi que les recommandations formulées dans leurs rapports intermédiaires;

3. *Prie* le Secrétaire général, compte tenu des recommandations pertinentes contenues dans ces rapports:

a) De modifier la classification et la liste des principales marchandises dangereuses figurant dans les recommandations de 1956 concernant la classification, la liste, l'étiquetage des marchandises dangereuses et les documents pour l'expédition de ces marchandises<sup>12</sup>, conformément aux recommandations des experts et aux

<sup>10</sup> E/CN.2/CONF.5/3. Communiqué aux membres du Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/3575).

<sup>11</sup> E/CN.2/CONF.5/2/Rev.1. Communiqué aux membres du Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/3575).

<sup>12</sup> Voir *Transport des marchandises dangereuses* (publication des Nations Unies, n° de vente: 56.VIII.1), p. 9.

dispositions de la résolution 724 C (XXVIII) du Conseil et de faire distribuer le texte modifié comme il est demandé dans cette résolution;

b) De convoquer les prochaines sessions des deux organes d'experts en 1963 de manière qu'ils poursuivent leur tâche conformément aux mandats énoncés dans les résolutions 645 G (XXIII) et 724 C (XXVIII) du Conseil, et de prendre des dispositions pour que le Groupe d'experts des matières explosives fasse rapport au comité chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses à temps pour que celui-ci puisse tenir compte de ces recommandations dans le rapport qu'il adressera au Conseil;

c) De porter à l'attention des gouvernements des Etats Membres, des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, notamment de la Commission économique pour l'Europe, des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des autres organisations internationales intéressées, y compris celles que mentionnent les rapports intérimaires des deux organes d'experts, tous points de la présente résolution et des rapports intérimaires qui sont de nature à les intéresser.

1196<sup>e</sup> séance plénière,  
10 avril 1962.

#### 872 (XXXIII). Rapport du Comité du développement industriel

*Le Conseil économique et social*

1. Prend acte du rapport du Comité du développement industriel sur sa deuxième session<sup>13</sup>;

2. Approuve les recommandations, le programme de travail et l'ordre de priorité contenus dans le rapport.

1197<sup>e</sup> séance plénière,  
10 avril 1962.

#### 873 (XXXIII). Activités dans le domaine du développement industriel des organismes appartenant au système des Nations Unies

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant la résolution 1712 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961,

Reconnaissant qu'un taux élevé de développement industriel est une condition nécessaire pour accélérer la croissance économique des pays sous-développés dans le cadre de possibilités d'emploi accrues,

Tenant compte de la nécessité d'intensifier l'action internationale pour accélérer le développement industriel des pays peu développés dans un sens conforme à leurs efforts de développement général et dans l'esprit de la Décennie des Nations Unies pour le

<sup>13</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-troisième session, Supplément n° 2 (E/3600).

développement telle qu'elle est définie dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961,

Tenant compte en outre de la création au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies du Centre de développement industriel, des travaux de la Division du développement industriel, ainsi que de l'existence du Comité du développement industriel et de son groupe de travail intersessions,

Ayant examiné le rapport du Comité du développement industriel sur les travaux de sa deuxième session<sup>14</sup>,

1. Prie le Secrétaire général d'examiner d'urgence la question de l'affectation au Secrétariat d'un personnel suffisant pour les tâches de développement industriel, et notamment la nomination éventuelle aux fonctions de commissaire des Nations Unies au développement industriel, avec rang de sous-secrétaire, d'une personne possédant les compétences requises;

2. Prie en outre le Secrétaire général de constituer un comité consultatif de dix experts, choisis en raison de leur compétence et sur la base d'une répartition géographique équitable, pour examiner — à la lumière des discussions qui ont eu lieu au Comité du développement industriel lors de sa deuxième session, des débats concernant le développement industriel qui ont eu lieu à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social et des résolutions pertinentes adoptées par ces organes, ainsi que des activités actuelles des organismes des Nations Unies — si de nouveaux changements d'organisation seraient nécessaires pour intensifier, concentrer et activer les efforts déployés par les Nations Unies en vue du développement industriel des pays peu développés, et notamment s'il serait opportun de créer une institution spécialisée pour le développement industriel, ou s'il faudrait renforcer ou modifier la structure organique existante dans ce domaine, et de faire rapport au Comité lors de sa troisième session.

1197<sup>e</sup> séance plénière,  
10 avril 1962.

#### 874 (XXXIII). Création d'une banque africaine de développement

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant la résolution 1718 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961, intitulée « Développement économique de l'Afrique »,

Ayant examiné la résolution 52 (IV) de la Commission économique pour l'Afrique, en date du 1<sup>er</sup> mars 1962<sup>15</sup>,

Considérant l'état des incidences financières établi par le Secrétaire général<sup>16</sup>,

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> E/3595. Voir également Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément n° 10 (E/3586), 3<sup>e</sup> partie.

<sup>16</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-troisième session, Annexes, point 20 de l'ordre du jour, document E/3595/Add.1.

1. *Prend en considération* la décision de la Commission économique pour l'Afrique qui, dans sa résolution 52 (IV), accepte le principe de la création d'une banque africaine de développement et constitue un comité chargé de faire des études, d'établir des contacts et de rédiger les statuts de la banque envisagée;

2. *Fait sienne* la demande adressée au Secrétaire exécutif de la Commission pour qu'il réunisse une conférence de ministres aux fins d'examiner le rapport du comité et en vue de prendre les mesures appropriées dans le cadre de la décision de la Commission tendant à créer la banque;

3. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Secrétaire exécutif de la Commission l'appui technique et administratif qui lui permettra d'appliquer les décisions énoncées dans la résolution 52 (IV) de la Commission;

4. *Exprime l'espoir* que l'Assemblée générale approuvera les demandes relatives aux moyens financiers qui pourraient être nécessaires pour donner suite à la résolution 52 (IV) de la Commission.

*1201<sup>e</sup> séance plénière,  
12 avril 1962.*

#### **875 (XXXIII). Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale**

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* le projet de déclaration révisé sur la coopération économique internationale présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques<sup>17</sup>,

*Tenant compte* des amendements à ce projet présentés par l'Afghanistan<sup>18</sup>, par le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique et l'Italie<sup>19</sup> et par l'Inde<sup>20</sup>, ainsi que des suggestions qui ont été formulées au cours des débats consacrés à la question lors de la trente-troisième session du Conseil et de la proposition présentée par l'Australie, la France, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Uruguay<sup>21</sup>,

*Considérant* les dispositions de la Charte des Nations Unies et les résolutions 1421 (XIV) du 5 décembre 1959, 1514 (XV) du 14 décembre 1960, 1515 (XV), 1516 (XV), 1519 (XV), 1522 (XV) et 1526 (XV) du 15 décembre 1960, 1707 (XVI) et 1710 (XVI) du 19 décembre 1961, adoptées par l'Assemblée générale,

*Estimant* que l'on dispose des éléments voulus pour arrêter un texte qui rencontre l'agrément général,

*Décide* de constituer un groupe de travail de douze membres, désignés par le Président compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique aussi large que possible, qui sera chargé d'étudier le projet de déclaration, les amendements s'y rapportant et les opinions exprimées au cours des débats

<sup>17</sup> *Ibid.*, trente et unième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3467.

<sup>18</sup> *Ibid.*, document E/L.899.

<sup>19</sup> *Ibid.*, trente-troisième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/L.937.

<sup>20</sup> *Ibid.*, document E/L.942.

<sup>21</sup> *Ibid.*, document E/L.946.

de la trente-troisième session du Conseil, ainsi que d'élaborer, en s'inspirant de ce projet, de ces amendements et de ces opinions, un texte sur la question, pour le présenter au Conseil lors de sa trente-cinquième session.

*1203<sup>e</sup> séance plénière,  
13 avril 1962*

*et 1208<sup>e</sup> séance plénière,  
18 avril 1962.*

\* \* \*

*A sa 1208<sup>e</sup> séance plénière, le Conseil a révisé sa résolution 875 (XXXIII) en portant de onze à douze le nombre des membres du groupe de travail. Le Président du Conseil a désigné pour faire partie du groupe de travail les Etats suivants: Australie, Brésil, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.*

#### **876 (XXXIII). Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le deuxième rapport biennal du Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques<sup>22</sup>,

*Rappelant* ses résolutions 675 (XXV) du 2 mai 1958, 743 A (XXVIII) du 31 juillet 1959 et 759 (XXIX) du 21 avril 1960,

*Considérant* l'importance croissante que la mise en valeur coordonnée des ressources hydrauliques présente pour les pays en voie de développement, en particulier les pays nouvellement indépendants,

*Notant* les vues exprimées par le Comité administratif de coordination sur l'importance d'un centre fort et indépendant,

*Notant en outre avec satisfaction* le rôle croissant que le Centre est appelé à jouer en conjonction avec l'expansion rapide des activités du Fonds spécial dans le domaine des ressources hydrauliques,

*Prenant en considération* les incidences de la Décennie des Nations Unies pour le développement et le rôle important que le Centre peut jouer dans ce contexte,

1. *Prend acte avec satisfaction* du deuxième rapport biennal du Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques;

2. *Réaffirme* le soutien qu'il accorde au Centre;

3. *Prend note avec satisfaction* de la proposition du Secrétaire général tendant à revoir les arrangements actuels relatifs au Centre;

4. *Prie* le Comité administratif de coordination de faire figurer, dans le rapport qu'il présentera au Conseil lors de sa trente-quatrième session, des propositions concrètes sur les mesures envisagées à cet effet;

5. *Prie* le Secrétaire général et les chefs des secrétariats des institutions spécialisées intéressées de faire en sorte que le Centre soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions, et de lui prêter leur concours à cette fin, notamment en détachant du personnel selon les besoins;

<sup>22</sup> *Ibid.*, trente-troisième session, Supplément spécial (E/3587).

6. *Demande* que le Centre formule aussitôt que possible, avec le concours des divers organes intéressés, des propositions concernant un programme prioritaire d'action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques à entreprendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement;

7. *Compte* recevoir, lors de sa trente-cinquième session, un rapport contenant de telles propositions.

1204<sup>e</sup> séance plénière,  
16 avril 1962.

### 877 (XXXIII). Travaux dans le domaine des ressources non agricoles

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les travaux en cours dans le domaine des ressources non agricoles<sup>23</sup>,

1. *Note, en les approuvant*, la nature et la portée des travaux décrits dans le rapport et l'orientation des travaux futurs qui y est indiquée;

2. *Reconnaît* l'importance croissante que les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine présentent pour favoriser le développement économique;

3. *Reconnaît en outre* qu'il importe de poursuivre l'étude, l'analyse et la diffusion des renseignements sur les ressources naturelles si l'on veut assurer l'appui nécessaire aux activités d'assistance technique et aux travaux du Fonds spécial;

4. *Estime nécessaire* que les activités des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles en énergie visent avant tout à fournir une assistance aux pays peu développés en vue de la mise en valeur des sources d'énergie qui sont d'une importance majeure pour leur développement, y compris l'industrialisation, et pour l'élévation du niveau de vie de leur population;

5. *Prie* le Secrétaire général de préparer un rapport analogue tous les deux ans aux fins d'examen par le Conseil.

1204<sup>e</sup> séance plénière,  
16 avril 1962.

<sup>23</sup> *Ibid.*, trente-troisième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, document E/3578.

### 878 (XXXIII). Procédures et dispositions relatives au Programme alimentaire mondial

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961, et la résolution 1/61 de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, relatives au Programme alimentaire mondial ONU/FAO, et en vertu desquelles un Comité intergouvernemental a été créé et invité à se réunir au début de 1962 pour établir des recommandations sur les conditions et procédures de création et de gestion du Programme,

*Avant examiné* le rapport du Comité intergouvernemental ONU/FAO<sup>24</sup> et la partie du rapport du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture relative au Programme alimentaire mondial<sup>25</sup>,

1. *Exprime sa satisfaction* des travaux accomplis par le Comité intergouvernemental ONU/FAO;

2. *S'associe* au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour approuver les procédures et les dispositions recommandées par le Comité;

3. *Est également d'avis* d'entreprendre le Programme alimentaire mondial le plus tôt possible et, à cette fin, de convoquer la Conférence d'annonce des contributions dans les délais les plus brefs;

4. *Invite* les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées à prendre sans retard des mesures en vue de la Conférence d'annonce des contributions et à tenir compte, lorsqu'ils fixeront le montant de la contribution qu'ils annonceront, de la nécessité d'atteindre l'objectif de 100 millions de dollars en produits, en services et en espèces;

5. *Transmet* au Comité, à titre d'information et pour le guider dans ses travaux ultérieurs, les comptes rendus du débat qu'il a consacré à la question lors de sa trente-troisième session.

1208<sup>e</sup> séance plénière,  
18 avril 1962.

<sup>24</sup> E/3594.

<sup>25</sup> E/3608.

## QUESTIONS SOCIALES

### 869 (XXXIII). Fonds des Nations Unies pour l'enfance

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur sa session de décembre 1961<sup>26</sup> et du rapport du Directeur général du Fonds<sup>27</sup>.

1195<sup>e</sup> séance plénière,  
9 avril 1962.

<sup>26</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-troisième session, Supplément n° 3 (E/3568).

<sup>27</sup> *Ibid.*, Supplément n° 3A (E/3591).

## AUTRES QUESTIONS

### 864 (XXXIII). Organisations non gouvernementales: demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales<sup>28</sup>,

1. *Décide* de donner suite aux demandes d'admission au statut consultatif de la catégorie B présentées par les organisations suivantes:

Centre d'études monétaires latino-américaines,

Conseil international des services juifs de prévoyance et d'assistance sociale,

Union mondiale des organismes pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence,

Organisation afro-asiatique de coopération économique;

2. *Décide* de renvoyer au Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales la demande du Gouvernement sénégalais visant à l'admission de la Fédération mondiale des villes jumelées au statut consultatif de la catégorie B, afin que le Comité l'examine et fasse rapport au Conseil à ce sujet lors d'une session ultérieure;

3. *Décide* de ne pas donner suite à la demande d'admission au statut consultatif de la catégorie B

<sup>28</sup> *Ibid.*, trente-troisième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document E/3589.

présentée par le Conseil international des femmes juives.

*1189<sup>e</sup> séance plénière,  
4 avril 1962.*

### 865 (XXXIII). Revision de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* une communication du Directeur général par intérim de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>29</sup> tendant à modifier l'article II de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de telle façon qu'il ne soit plus nécessaire pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de consulter le Conseil économique et social au sujet de l'admission à cette organisation d'Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Approuve* la suppression de l'article II de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver cette modification de l'Accord.

*1189<sup>e</sup> séance plénière,  
4 avril 1962.*

<sup>29</sup> *Ibid.*, point 18 de l'ordre du jour, document E/3588.

## AUTRES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA TRENTE-TROISIÈME SESSION

### Election du Bureau pour 1962

A sa 1187<sup>e</sup> séance, le 3 avril 1962, le Conseil a élu M. Jerzy Michalowski (Pologne) président du Conseil pour 1962, M. Alfonso Patiño Roselli (Colombie) premier vice-président et M. Muhammad El-Farra (Jordanie) second vice-président.

### Recueil d'extraits de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant sur les principes de la coopération économique internationale

A sa 1203<sup>e</sup> séance, le 13 avril 1962, le Conseil a décidé que le « Recueil d'extraits de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant sur les principes de la coopération économique internationale (documents E/3202 et Add.1 à 10) devait être mis à jour aussitôt que possible.

### Election de membres des commissions techniques du Conseil

A sa 1206<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a procédé à l'élection d'un tiers des membres de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission du commerce international des produits de base et de la Commission des stupéfiants. Il a également procédé à l'élection d'un membre de la Commission des questions sociales.

En conséquence, la composition de ces commissions techniques sera la suivante en 1963:

#### COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Albanie .....	1964
Autriche .....	1965
Brésil .....	1963
Canada .....	1964
Chine .....	1964
Equateur .....	1964
Etats-Unis d'Amérique .....	1965
Fédération de Malaisie .....	1965
Finlande .....	1963
France .....	1965
Gabon .....	1965

*Date  
d'expiration  
du mandat :  
31 décembre*

Irak .....	1965
Israël .....	1964
République arabe unie .....	1963
République socialiste soviétique de Biélorussie ..	1963
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1963
Soudan .....	1964
Tunisie .....	1964
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1965
Uruguay .....	1963
Yougoslavie .....	1963

#### COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

*Date  
d'expiration  
du mandat :  
31 décembre*

Afghanistan .....	1963
Canada .....	1965
Chili .....	1965
Chine .....	1963
Danemark .....	1965
Equateur .....	1965
Etats-Unis d'Amérique .....	1965
France .....	1964
Inde .....	1964
Italie .....	1963
Liban .....	1964
Libéria .....	1965
Panama .....	1963
Pays-Bas .....	1963
Philippines .....	1964
Pologne .....	1963
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	1965
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1963
Salvador .....	1964
Turquie .....	1964
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1964

#### COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

*Date  
d'expiration  
du mandat :  
31 décembre*

Argentine .....	1963
Australie .....	1963
Chine .....	1963
Colombie .....	1965
Espagne .....	1964



COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME (suite)

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Etats-Unis d'Amérique .....	1964
Finlande .....	1965
France .....	1965
Ghana .....	1964
Indonésie .....	1964
Japon .....	1963
Mexique .....	1965
Pays-Bas .....	1964
Pérou .....	1965
Philippines .....	1963
Pologne .....	1965
République arabe unie .....	1963
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1964
Sierra Leone .....	1965
Tchécoslovaquie .....	1963
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1964

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
République arabe unie .....	1965
République de Corée .....	1965
République fédérale d'Allemagne .....	1965
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1963
Suisse .....	1964
Turquie .....	1963
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1963
Yougoslavie .....	1964

**Election de membres du Conseil d'administration  
du Fonds spécial**

A sa 1206<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a procédé à l'élection d'un tiers des membres du Conseil d'administration du Fonds spécial. En conséquence, la composition du Conseil d'administration sera la suivante en 1963:

COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL  
DES PRODUITS DE BASE

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Australie .....	1964
Belgique .....	1964
Brésil .....	1965
Bulgarie .....	1963
Ceylan .....	1963
Côte-d'Ivoire .....	1963
Equateur .....	1964
Etats-Unis d'Amérique .....	1963
Fédération de Malaisie .....	1963
France .....	1964
Grèce .....	1965
Madagascar .....	1964
Mali .....	1964
Nouvelle-Zélande .....	1963
Pérou .....	1964
Roumanie .....	1965
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1965
Suède .....	1963
Thaïlande .....	1965
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1965
Uruguay .....	1965

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Brésil .....	1964
Canada .....	1965
Etats-Unis d'Amérique .....	1964
France .....	1964
Ghana .....	1963
Guatemala .....	1963
Indonésie .....	1964
Italie .....	1963
Japon .....	1965
Mexique .....	1964
Pays-Bas .....	1963
Philippines .....	1965
Pologne .....	1965
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1964
Sénégal .....	1963
Suède .....	1963
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1965
Uruguay .....	1965

**Election de six membres supplémentaires  
du Comité de l'assistance technique**

A sa 1207<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a élu, conformément à sa résolution 863 (XXXII), six membres supplémentaires du Comité de l'assistance technique. En conséquence, la composition du Comité de l'assistance technique sera la suivante en 1963:

COMMISSION DES STUPÉFIANTS

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Brésil .....	1964
Canada .....	1964
Chine .....	1963
Etats-Unis d'Amérique .....	1964
France .....	1964
Hongrie .....	1965
Inde .....	1963
Iran .....	1965
Japon .....	1963
Maroc .....	1965
Mexique .....	1965
Pérou .....	1964
Pologne .....	1963

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Afghanistan .....	1963
Australie .....	1964
Brésil .....	1962
Chine .....	1962
Colombie .....	1964
Danemark .....	1962
Etats-Unis d'Amérique .....	1964
Ethiopie .....	1963
France .....	1963
Grèce .....	1963

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Haute-Volta .....	1962
Inde .....	1964
Indonésie .....	1963
Israël .....	1963
Italie .....	1963
Japon .....	1962
Jordanie .....	1963
Nouvelle-Zélande .....	1963
Pays-Bas .....	1963
Pologne .....	1962
République arabe unie .....	1962
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1962
Salvador .....	1963
Sénégal .....	1964
Soudan .....	1962
Suisse .....	1962
Tchécoslovaquie .....	1962
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1962
Uruguay .....	1963
Yougoslavie .....	1964

#### **Election de membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

A sa 1207<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a procédé à l'élection d'un tiers des membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En conséquence, la composition du Conseil d'administration sera la suivante en 1963:

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Afghanistan .....	1963
Brésil .....	1963
Bulgarie .....	1964
Canada .....	1964
Chili .....	1964
Chine .....	1963
Espagne .....	1965
Etats-Unis d'Amérique .....	1963
France .....	1963
Inde .....	1964
Israël .....	1964
Italie .....	1964
Japon .....	1963
Mexique .....	1965
Nigeria .....	1964
Pakistan .....	1964
Philippines .....	1965
Pologne .....	1963
République Dominicaine .....	1965
République fédérale d'Allemagne .....	1964
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1965
Salvador .....	1963
Sénégal .....	1965
Soudan .....	1965
Suède .....	1965
Suisse .....	1965
Tunisie .....	1963
Turquie .....	1965
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1963
Uruguay .....	1964

#### **Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil**

A sa 1207<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a confirmé la nomination des représentants suivants des membres des commissions techniques, désignés par leur gouvernement:

##### COMMISSION DE STATISTIQUE

M. Keith McRae Archer (Australie);  
M. Raymond T. Bowman (Etats-Unis d'Amérique);  
M. Claude Gruson (France);  
M. Yuzo Morita (Japon);  
M. Valentin Fedorovitch Bourline (République socialiste soviétique d'Ukraine);  
M. Cassim Ahmed Mousa (Soudan).

##### COMMISSION DE LA POPULATION

M. Ansley Johnson Coale (Etats-Unis d'Amérique);  
M. Vasilios Valaoras (Grèce).

##### COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

M. Gunapala Piyasena Malalasekera (Ceylan);  
M. Vasily Ivanovitch Louzguine (République socialiste soviétique de Biélorussie);  
M. Georges Ernest Haynes (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);  
M. Mohamed Ennaceur (Tunisie).

##### COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

M. Giuseppe Sperduti (Italie);  
M. M. Shahabuddin (Pakistan);  
M. Jacinto Castel Borja (Philippines);  
M. Petr Emelyanovitch Nedbailo (République socialiste soviétique d'Ukraine);  
M. Antonio Alvarez Vidaurre (Salvador).

##### COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

M<sup>me</sup> Marcela Susana Gatica de Vilchez (Argentine);  
M<sup>lle</sup> Aurora Huber Robert (Espagne);  
M<sup>lle</sup> Emelia Aryee (Ghana);  
M<sup>me</sup> Zafardochte Ardalan (Iran);  
M<sup>me</sup> Aziza Hussein (République arabe unie).

#### **Création d'un comité chargé d'examiner les candidatures au Comité central permanent de l'opium**

A sa 1207<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a créé, conformément à la décision qu'il avait prise à sa 1184<sup>e</sup> séance le 21 décembre 1961, un comité qui l'aidera à examiner les candidatures au Comité central permanent

de l'opium. Les représentants des pays suivants ont été désignés pour siéger à ce comité: AUSTRALIE, ETHIOPIE, INDE, ITALIE, JAPON, POLOGNE ET SALVADOR.

#### **Date de réunion du Comité de l'assistance technique**

A sa 1206<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a décidé que le Comité de l'assistance technique se réunirait le 25 juin 1962.

#### **Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session**

A sa 1206<sup>e</sup> séance, le 17 avril 1962, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session les points énumérés dans les documents E/3585 et Add.1, à l'exception du point 9 « Programme alimentaire mondial », en y ajoutant un point intitulé « Ressources naturelles ».

#### **Question de la représentation à la trente-quatrième session du Conseil**

Le Conseil a décidé de prier le Secrétaire général d'appeler l'attention des Etats membres du Conseil économique et social sur l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour de sa trente-quatrième session et de leur faire savoir qu'il espère que les Etats Membres seront représentés à cette session à un échelon élevé.

#### **Incidences financières des mesures prises par le Conseil**

A sa 1208<sup>e</sup> séance, le 18 avril 1962, le Conseil a pris note des incidences financières des décisions prises au cours de sa trente-troisième session <sup>30</sup>.

<sup>30</sup> *Ibid.*, point 15 de l'ordre du jour, document E/3609.

## RÉPERTOIRE DES RÉSOLUTIONS

NOTE. — Les résolutions du Conseil économique et social sont numérotées dans l'ordre de leur adoption. Le présent répertoire comprend toutes les résolutions adoptées par le Conseil au cours de sa trente-troisième session.

<i>Numéros des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
864 (XXXIII)	Organisations non gouvernementales: demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées .....	12	4 avril 1962	6
865 (XXXIII)	Revision de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture .....	18	4 avril 1962	6
866 (XXXIII)	Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et de l'Association internationale de développement .....	5	5 avril 1962	1
867 (XXXIII)	Création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale .....	19	5 avril 1962	1
868 (XXXIII)	Rapport du Fonds monétaire international .....	4	6 avril 1962	1
869 (XXXIII)	Fonds des Nations Unies pour l'enfance .....	11	9 avril 1962	5
870 (XXXIII)	Nature, portée et lieu de la conférence sur les voyages et le tourisme internationaux .....	9	9 avril 1962	1
871 (XXXIII)	Rapport intérimaire du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses et rapport intérimaire du Groupe d'experts des matières explosives .....	9	10 avril 1962	2
872 (XXXIII)	Rapport du Comité du développement industriel .....	6	10 avril 1962	3
873 (XXXIII)	Activités dans le domaine du développement industriel des organismes appartenant au système des Nations Unies .....	6	10 avril 1962	3
874 (XXXIII)	Création d'une banque africaine de développement .....	20	12 avril 1962	3
875 (XXXIII)	Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale ...	3	13 avril 1962 et 18 avril 1962	4
876 (XXXIII)	Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques .....	8	16 avril 1962	4
877 (XXXIII)	Travaux dans le domaine des ressources non agricoles .....	8	16 avril 1962	5
878 (XXXIII)	Procédures et dispositions relatives au Programme alimentaire mondial ....	7	18 avril 1962	5

